

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2023/018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 20 JUILLET 2023

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	7
VOTES POUR	7
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles – BOUCHET Jean Claude - DEVINE Marc - OLIVIER Denis – BOURNE V éran

Syndic suppl éant : CAPELLO Jean Pierre

Excusés : CALVIERE Robert - PELISSIER Laurence

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES – UNION LUBERON SORGUE VENTOUX

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : L'ASCO du Cabedan Neuf doit désigner les représentants qui vont participer à l'assemblée des associations de l'Union Luberon Sorgue Ventoux. L'article 6 des statuts de l'Union LSV prévoit que l'ASCO désigne 5 titulaires et 3 suppléants. Suite aux assemblées générales du 13/04/23, et aux élections du Président et vice-Président, il convient de mettre à jour la liste des membres du syndicat qui représenteront l'ASCO du Cabedan Neuf à l'Assemblée des associations de l'Union LSV.

La liste des représentants est la suivante :

- *Titulaires* :
 - M. GUY HONORAT
 - M. CHARLES LIENS
 - M. DENIS OLIVIER
 - M. BOURNE VERAN
 - M. ROBERT CALVIERE
- *Suppléants* :
 - Mme LAURENCE PELISSIER
 - M. JEAN PIERRE CAPELLO
 - M. MARC DEVINE

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la liste des représentants de l'ASCO à l'Union LSV et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

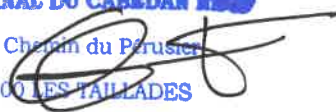
Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Perusier

84300 LES TAILLADES



Envoyé en préfecture le 07/08/2023

Reçu en préfecture le 07/08/2023

Publié le

ID : 084-298401712-20230720-2023_018-DE